

Conseil Communautaire

Délibération n°372026

Mercredi 1^{er} avril 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 1^{er} avril à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Jacques GRAVEGEAL, doyen de la séance.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mme Viviane BONFILS, M. Laurent GRASSET, Mme Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mme Sylvie THOMAS, M. René HERMABESSIERE, Mme Sonia MOKADDEM, M. Nicolas SEVERAC, Mme Lyliane LACROIX, M. Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mme Dorothée GARCIA, M. Stéphane DALLE, Mme Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, M. Jean-Luc CHADOURNE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, M. Yves QUESADA, Mme Stéphanie GARAND, M. Michel BARON, Christophe CALVET, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Nicolas GECELE représenté par Lyliane LACROIX et M. David JEANJEAN représenté par Jérôme BOISSON.

Secrétaire de séance : Mme Océane SION, Conseillère Communautaire la plus jeune.

Objet : Election du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Monsieur Jacques GRAVEGEAL, président de séance, après avoir constaté que le quorum était atteint et que les conseillers communautaires étaient installés dans leur fonction, invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

La Président de séance propose au conseil de procéder à la désignation de deux assesseurs.

Il est proposé la désignation de :

- M. René HERMABESSIERE, conseiller communautaire suivant le plus âgé,
 - M. Geoffrey SOMMER, conseiller communautaire suivant le troisième plus jeune,
- en qualité d'assesseurs.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité des votants,

- M. René HERMABESSIERE,
- M. Geoffrey SOMMER,

comme assesseurs.

Le Président de séance rappelle qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, qui renvoie à l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au conseil de bien vouloir procéder aux opérations de vote pour l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo selon les modalités susmentionnées.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, mettra dans l'urne son bulletin de vote après avoir renseigné le nom du candidat de son choix, écrit sur papier blanc.

Il est demandé aux membres du conseil qui souhaiteraient faire acte de candidature de s'annoncer.

Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller communautaire et Maire de Villetelle, présente sa candidature.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau constitué du Président de séance et des deux assesseurs procède au dépouillement du vote.

Le dépouillement de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260407-372026A-DE

Le candidat, Monsieur Jérôme BOISSON a obtenu 39 suffrages.

Monsieur Jérôme BOISSON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions, le procès-verbal étant joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Océane SION
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 07/04/2026
Publication du 07/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex